

Au fil du Doulon **An fil dn Donlon**

Bulletin municipal N°9 Saint Didier sur Doulon Août 2017

Chers administrés

Un mot sur la commune et ses travaux. Cette année la salle des fêtes a été réhabilitée, les travaux seront terminés début septembre, une inauguration aura lieu fin septembre /début octobre ainsi que pour le local de chasse. Je sais que certaines personnes sont impatientes mais les travaux ne se font pas en claquant des doigts, c'est un désordre pour un bon ordre ; je tiendrai mon cap. À l'heure où les Communautés de Communes prennent du poids et des compétences, ces réalisations resteront à St Didier sur Doulon. À venir la traversée du village de La Vernède en partenariat avec le Département et la route de Lugeastre à Moissac-Bas jusqu'à la départementale. Vous voyez tous ces projets seront faits par la dotation de l'État, représenté par Madame la Sous-préfète FOURCHEROT et aussi de la Région avec son Président Laurent WAUQUIER qui défend la Haute-Loire dans cette grande Région et les territoires ruraux comme le nôtre. Le Député Jean-Pierre VIGIER en tant que référent aux projets nous apporte aussi son aide. À côté de ça je n'ai pas proposé au conseil municipal une hausse d'impôts car c'est une année de transition au niveau fiscal due à la fusion des 4 Communautés de Communes, il faut que les gens s'y retrouvent. Je continuerai à représenter St Didier sur Doulon du mieux possible en amenant autour de la table une voix qui défend la commune dans les futures discussions. Ma responsabilité de Vice-président dans la nouvelle Communauté de Communes ira dans ce sens.

Santé et réussite à tous.

Votre Maire.

Meinaza te!

I INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

État Civil 2016

Du 1er janvier au 31 décembre 2016, deux naissances et un décès ont été enregistrés sur notre commune, tandis que trois autres décès déclarés sur d'autres communes ont été retranscrits. Il s'agit :

-de la naissance, dans les deux cas à Issoire,

- -de Guilhem JARLIER, résidant à L'Hermitagne, le 9 mars 2016,
- -et d'Adèle MARCHAND KAYA, résidant au Mazel, le 23 septembre 2016.

-du décès de François Jean Marcel (dit Roger) JOURDE, de Lugeastre Haut, disparu accidentellement à son domicile le 26 mai 2016, à l'âge de 86 ans,

-et de la transcription des décès de :

- -Mme Eulalie Jeanne Marie SABOURY, V^{ve} SABY de Moissac-Haut, doyenne de notre commune, décédée à Brioude dans sa 103ème année le 02 janvier 2016,
- -Mme Anastasie Antonia SABY, V^{ve} BRESSOL, de Souvy, devenue à son tour doyenne de notre commune, décédée à Brioude dans sa 102^{ème} année le 22 février 2016,
 - -et de M. Roger TREVIS, de l'Hermitagne, décédé à Brioude le 11 mai 2016.

SOMMAIRE

Pages 1 et 2

Informations générales et administratives

Pages 2à4

La vie de la commune en 2016

Pages 5 et 6

Les actions communales en 2016 et début 2017

Pages 6 et 7

Comptes administratifs et bilan 2016

Pages 7 à 9

Le budget 2017 ce qui sera fait cette année

Pages 9 et 10

La nouvelle fiscalité de la COM.COM

Pages 10 à 12

La vie associative

Le succès, et donc l'utilité, de notre site internet communal ne se dément pas. En ces temps où les réseaux sociaux occupent une place grandissante, où l'on ne prend plus de décision de projet, d'achat, de sortie... sans consulter internet, avec 7529 visites et 5031 visiteurs différents en 2016 contre respectivement 7079 (+6.36%) et 4695 (+7.16%) en 2015, notre site progresse et reste toujours référencé en première place sur Google.

Outre les renseignements pratiques qu'il apporte sur le fonctionnement de la commune, il est régulièrement mis à jour pour diffuser aussi l'information, en textes et en images, sur l'actualité saindiéroise et la vie des associations, à destination plutôt des habitants permanents mais aussi des saindiérois exilés. Porteur également d'images pittoresques mettant en valeur notre patrimoine naturel, architectural, économique et culturel, il contribue à développer notre capacité touristique, voire à valoriser notre patrimoine foncier bâti, à destination, cette fois, de visiteurs extérieurs susceptibles de venir séjourner ou d'acheter un bien. Plusieurs liens y sont établis pour accéder aux sites touristiques et

Mois Visiteurs différents	
363	603
352	568
374	523
425	621
509	853
485	730
527	704
447	644
441	612
396	606
354	539
358	526
5031	7529
	différents 363 352 374 425 509 485 527 447 441 396 354 358

culturels qui nous concernent.

Nouveauté de l'année : de nouveaux liens ont été ajoutés, permettant ainsi d'accéder :

-au site d'informations du SICTOM (Cf article suivant) ;

-à deux caméras (Web Cam) de la DIR installées l'une à Coudes (63), l'autre à Fix St Geneys, permettant de voir en direct, en temps réel, les conditions de circulation dans ces deux sites sensibles.

-aux sites administratifs officiels permettant d'effectuer de chez soi des démarches « en ligne » :

-au film du concert du groupe Vire et Volte dans notre église le 16 juillet 2016...

Quoi de neuf au SICTOM ?

Avec une situation financière très solide, une politique de développement volontariste visant d'abord, dans le respect de ses salariés, à réduire le plus possible les coûts de collecte, à améliorer encore la valorisation des déchets par le tri sélectif (le SICTOM Issoire-Brioude affiche des performances en tête parmi les autres SICTOM du VALTOM(1) et même à l'échelle nationale), à préserver la qualité de la collecte pour les usagers.Le fonctionnement de VERNEA implique des investissements d'entretien épisodiques, connus d'avance : la politique tarifaire du SICTOM vise aussi à « lisser » l'impact de ces interventions sur la TEOM : après une hausse modérée l'an passé, celle-ci n'augmentera pas en 2017 malgré un fort appel à cotisation du VALTOM, mais qui a été anticipé, tandis que les investissements propres au SICTOM se poursuivent : ainsi, la création de la déchetterie de Paulhaguet a été « budgétée » et celle-ci devrait être opérationnelle en 2018. Contrairement aux autres déchetteries du SICTOM, celle-ci devrait être « à plat », c'est-à-dire sans fosses ni bennes et donc sans murets, mais avec des « casiers » permettant aux usagers, eux, de « benner ». Ce sont ensuite des chargeurs qui rempliront un nombre plus réduit de bennes en attente (= économies) dès qu'un casier sera suffisamment plein. Desservant 23 communes (5600 habitants) elle sera dimensionnée pour 5300 visites annuelles soit 1600t estimées.

Tous les renseignements détaillés peuvent être consultés sur le site internet du SICTOM Issoire-Brioude grâce au lien établi

avec notre site municipal.

Ajoutons pour conclure que, comme chaque année, une benne à encombrants a été installée sur le parking du bourg du jeudi 27 juillet au mardi 1eraoût 2017. Notons que « La Ruche » a omis de communiquer cette information dans ses colonnes...

(1) Le VALTOM (syndicat pour la valorisation des ordures ménagères) est un « super syndicat » dont les dirigeants sont élus par les responsables des SICTOM primaires . Il a été créé pour coordonner leurs actions et pour gérer l'énorme complexe « VERNEA » qui traite l'ensemble des déchets produits par les SICTOM .

II LA VIE DE LA COMMUNE EN 2016

Agents Communaux

Suite au départ de Mme Malika HADDAR, M. Laurent PINAULT a été engagé en juin 2016 pour 10 h hebdomadaires pour la remplacer sur l'entretien des bâtiments communaux et l'accueil des gîtes avec un renfort auprès de M. Norbert NOIREAULT.

Toutefois, Monsieur PINAULT ne souhaite pas renouveler son contrat au-delà du mois de juin et devra donc être, à son tour, remplacé au-delà de cette date.

Signalons à ce propos le retour de Madame Johana JANSSEN au service de la commune pour la gestion des

gîtes, l'entretien du bourg et en renfort de Norbert Noireault, le tout à raison de 20 heures hebdomadaires





Les activités du CCAS en 2016

Sur son budget propre (mais rééquilibré comme chaque année par le budget général), le CCAS a réédité cette année ses activités habituelles en commençant par la récompense des succès de nos jeunes scolaires aux examens de fin d'année ; ils étaient cinq lauréats :

- BOUJAIDAN Anissa : Brevet des Collèges
- COURTEIX Gaëlle : Brevet des Collèges
- -COURTEIX Morgane:Concours d'Ergothérapeute
- -MARCONNET Corentin : Brevet des Collèges
- -MONATTE Antoine : Baccalauréat ES

Du fait de leur éloignement en raison des vacances d'été, chacun d'eux a été simplement destinataire d'un bon d'achat dans une enseigne de Brioude.

Comme chaque année à la même période, le CCAS a également organisé le 9 octobre 2016, pour une dernière année dans les anciens locaux de la Mairie, le traditionnel repas des aînés électeurs saindiérois âgés d'au moins 65 ans (le prochain se tiendra dans les nouveaux locaux en octobre 2017), repas préparé par nos aubergistes, MM POUJEOL et animé par notre jeune compatriote de La Vernède, Eric DESGRUGILLIERS



Le « club des Aînés » était rejoint en 2016 par MM Michèle BLANCHARD de Moissac-bas, Gérard DUMONT de Pissechien, René GIROUX de Lugeastre-bas et Éliane VISSAC du Mazel.

Parmi les Aînés, ceux (ou celles) d'entre eux (ou elles) âgés de plus de 70 ans ont été gratifiés en fin d'année d'un magnifique panier gourmand garni de victuailles et friandises distribué par les membres du Conseil municipal.

Enfin, dans l'intervalle, le CCAS a organisé le pot de l'amitié pour tous les participants à la cérémonie en mémoire des combattants et victimes de la 1ère Guerre mondiale et en hommage à tous les Morts pour la France.

Les commémorations en 2016

Comme à l'accoutumée, les cérémonies de commémoration des armistices du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 ont rassemblé une assistance nombreuse et recueillie ; toutefois, en mémoire du centenaire de la bataille si meurtrière de Verdun en 1916 à laquelle la plupart des 270 combattants saindiérois ont participé, cette dernière commémoration a été marquée d'un faste spécial par la



présence officielle de Mme la Sous-préfète de Brioude Catherine FOURCHEROT, du major Jacky DOURDENT de l'Armée de l'air et de l'adjudant-chef Pervenche DEJODE de la Gendarmerie nationale.

Pour l'occasion, la partie consacrée à l'année 1916 de la grande exposition de 2014 «les Saindiérois dans la 1ère Guerre mondiale » a été réexposée pour le pot de l'amitié.

Saint Didier village étoilé

Les efforts réalisés dans notre commune pour limiter les pollutions lumineuses et favoriser l'observation des ciels nocturnes tout en réalisant des économies d'énergie ont été récompensés cette année : le 29 juillet 2016, notre commune



s'est vu décerner, en même temps que DOMEYRAT et COLLAT, la distinction « village étoilé » avec la mention 2 étoiles. Une cérémonie a été organisée dans notre mairie pour célébrer cet événement.



Notons qu'en réalisant d'autres efforts, nous pourrions prétendre à atteindre 3 voire 4 ou même 5 étoiles. À suivre...

La grande marche Mémoire et Traditions Rurales

Le 17 juillet, bénéficiant d'un temps magnifique et sous une chaleur estivale, la grande marche annuelle de l'Association paulhaguetoise Mémoire et Traditions Rurales a suivi cette année un parcours entièrement saindiérois, dans le nord-est de notre commune, sur une quinzaine de kilomètres, du bourg à Pissechien, Cenat, Le Mazel, Estivareilles, Celhac, Auchamp, La Vèze, Le Soleil, Le Mas, Baffoulet, Servières, Chalus pour revenir au bourg. Tout au long du parcours, de nombreuses démonstrations d'activités rurales traditionnelles étaient proposées par de non moins nombreux bénévoles en costumes « d'époque », telles le fauchage, la moisson, le battage, la vannerie, le dressage de chiens, la lessive, la dentelle, la fabrication du nougat, le pain cuit au four à bois...



pour finir dans une salle de classe reconstituée début XXème s., tandis qu'un pique-nique géant, préparé par l'auberge d'Ally, était organisé le midi à La Vèze réunissant 600 convives sur le pré communal qui n'avait jamais vu autant de monde ni de voitures! Ce sont finalement les Jeunes du Doulon qui ont assuré le repas des organisateurs bénévoles,le soir à la Mairie.

Naissance des Jeunes du Doulon

Avec les premiers jours du printemps 2016 sont apparus « Les Jeunes du Doulon », nouvelle association ouverte à tous les jeunes saindiérois âgés de moins de 35 ans. Forts des dons collectés dans toute la commune à l'occasion des « aubades », d'une subvention exceptionnelle votée à l'unanimité par le Conseil à hauteur de 500€, du don par l'ancienne association des Jeunes du reliquat de leur trésorerie et d'un cinquième du reliquat de l'ancienne association de Footballeurs de St. Didier soit 117€, les Jeunes du Doulon ont pu organiser en juillet un grand repas ouvert à tous, animé par un D.J, accueillant plus de 150 participants sous un ciel magnifique et un flot de décibels.

Longue vie aux Jeunes du Doulon...



Les Premières Musicales saindiéroises

Par un concours de circonstances exceptionnel, ce ne sont pas moins de cinq groupes d'artistes de grand talent qui, sans se concerter, ont sollicité la possibilité de venir présenter le fruit de leurs talents musicaux dans notre église paroissiale entre



le milieu du printemps et la fin de l'été. Ainsi a germé. dans l'urgence, l'idée de transformer cette chance unique en un premier Festival Musical saindiérois, pour les faire connaître, en partenariat entre la Mairie et le Comité des Fêtes pour l'accueil des musiciens. ainsi que l'association DIMECLUB pour l'assistance technique. l'organisation pratique, la communication et l'enregistrement intégral des concerts, sans oublier notre auberge pour l'accueil des spectateurs avant et après concert.

C'est ainsi l'orchestre à cordes de Lempdes (63) qui, avec ses 35 instrumentistes, a fait résonner les voûtes de l'église aux sons de musique « classique » et d'airs d'opéra, révélant les qualités acoustiques exceptionnelles de notre nef ; c'est ensuite le groupe baroque Vire et Volte de Marsat (63) qui a enchanté le public d'un répertoire Renaissance aux sources de notre musique traditionnelle ; puis c'est la cantatrice mezzosoprano Florence Récanzone, accompagnée de son pianiste Grégory Kirche, qui a interprété de très belles mélodies XIXème et XXème siècle ; c'est aussi le groupe Voc Accordéis, du ténor Richard Soignon et de son épouse accordéoniste classique, qui a interprété de façon magistrale une rétrospective opéra-opérette du XVIIIème au milieu du XXème siècle, et c'est enfin le groupe baroque « Fiori Musicali » artistes belges flamands, qui a

conclu la saison avec son programme «Musiques pour Princes et Pauvres» dont la très haute qualité a justifié une « standing ovation ». Ce sont donc plus de 500 spectateurs qui, par leurs applaudissements et leur générosité en «participation libre», ont confirmé le succès de ce qui au départ n'était qu'un pari. Les estivants de passage à St Didier se sont déclarés stupéfaits de la qualité des animations dans un si petit village... Notons que le groupe baroque Vire et Volte a mis en ligne sur You Tube l'intégralité de l'enregistrement de leur concert chez nous.



Cette réussite a conduit les organisateurs à lancer pour 2017 les Deuxièmes Musicales Saindiéroises, non improvisées cette fois et appuyées d'une meilleure communication et de l'expérience de l'an passé. Ce sont ainsi quatre nouveaux très beaux concerts que vous pourrez venir découvrir cet été ainsi qu'un concert de Noël prévu mi-décembre, donné par le groupe Vire et Volte désireux de revenir dans notre église pour présenter leur nouveau programme, toujours Renaissance.

L'exposition d'art Haïtien: la galerie 1787

L'entreprise Zetwal a organisé sa troisième exposition de sculptures sur tôle haïtiennes dans l'annexe de l'Auberge du Doulon en août 2016. Comme chaque année depuis 2014, le succès a été au rendez-vous avec de nombreux visiteurs. Son fondateur, Mathias Cazin (qui organise un peu partout des expositions pour les artistes et artisans du village de Noailles en Haïti) a profité de cette petite maison chaque mois d'août de ces trois dernières années grâce à la gentillesse des aubergistes Christian et Cétyna.

En avril 2017, grâce au développement de ses affaires, il en a fait l'acquisition pour développer les activités de son entreprise



tant sur la durée des expositions (qui dureront de mai à septembre) que sur leur contenu.

La galerie 1787 (ainsi nommée pour sa date de construction gravée dans le linteau au-dessus de la porte d'entrée) proposera donc cette année encore de

nouvelles sculptures haïtiennes, mais aussi le travail d'artistes et artisans d'art locaux (bijoux, céramique, peinture...). Zetwal dispose par ailleurs depuis peu d'un site internet (espritzetwal.com) avec boutique en ligne et de nombreuses précisions sur son travail : explication des thèmes abordés dans les sculptures, suivi des voyages de Mathias Cazin, présentation de son partenaire : le Centre Communautaire de Noailles auquel il reverse une partie de ses bénéfices...

La nouvelle exposition est installée depuis le 20 avril et est visible sur simple demande au 06 21 44 31 22.

Zetwal a tenu par ailleurs des expositions du 22 juillet au 6 août à Saint-Julien-Chapteuil et dans ses alentours. Au moins un artiste haïtien sera présent cet été pour présenter son travail et son village si incroyable.

III LES ACTIONS COMMUNALES EN 2016 ET DÉBUT 2017

Programme pluriannuel du camion: gravillonneuse et trémie

Conformément aux décisions votées en Conseil en 2014, le plan d'équipement du camion communal (Cf. Fil du Doulon N°7 et N°8) s'est complété cette année par l'acquisition d'un système de gravillonneuse et l'aménagement de la trémie du parking du bourg à l'aide d'un toit ventilé et d'une trappe

coulissante pour permettre de



stocker de la pouzzolane et d'en remplir aisément la benne installée sur le camion. La trémie sert également d'abri pour cet équipement spécifique lorsqu'il est remisé jusqu'à la saison suivante. C'est l'entreprise ESTIVAL qui a été chargée de la réalisation de ces travaux.

Si les conditions météo sont restées celles d'un hiver normal dans l'hiver 2016-2017, la gravillonneuse a bien été une réelle plus-value lors des opérations de déneigement en apportant plus de confort et de

sécurité de conduite, surtout sur neige tassée. Les usagers desservis ont globalement exprimé leur satisfaction par rapport à ce nouveau service.

Création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé)

En l'absence de PLU (Plan Local d'Urbanisme) et dans un souci de précaution, le Conseil a adopté le principe de la création d'une ZAD sur la majeure partie du bourg afin que la Municipalité puisse préempter lors de ventes de terrains ou de maisons. Il ne s'agit en aucun cas de vouloir exproprier quelque habitant que ce soit, mais simplement de pouvoir intervenir lors d'une vente dans le but de créer un aménagement utile à tous. (par exemple le parking), ou encore de pouvoir sécuriser une maison menaçant ruine en l'absence de réponse d'un propriétaire (parfois impossible à joindre) lorsque le bâtiment devient dangereux pour les passants. La municipalité s'est trouvée plusieurs fois confrontée à ce problème et n'avait pas pu apporter de réponse satisfaisante en l'absence de ZAD face à l'inertie de propriétaires inconscients du danger présenté, sous leur responsabilité, par leur bâtiment. Nous avions d'ailleurs attiré l'attention de nos lecteurs sur ce problème en page 3 du précédent Fil du Doulon... Le plan de l'aire d'extension de la ZAD peut être consulté en Mairie pendant les heures d'ouverture du Secrétariat. Une ZAD doit faire l'objet d'une délibération quinquennale pour rester valide.

Travaux de voirie

-Pour des raisons de demandes de subventions qui ne peuvent être formulées que tous les deux ans, l'année 2016 n'a pas connu de gros projet d'ensemble en matière de voirie, à l'inverse de 2015 (réfection Tavernols - La Viale Vieille > limites de Cistrières) ou de 2017 (Cf. plus loin).

Il a toutefois été procédé en 2016, comme chaque année, à l'entretien et aux réparations du réseau de voirie communale dans son ensemble, sur le budget communal propre, sans aide extérieure.

Toiture de l'Église

Ainsi que prévu l'année précédente, l'ensemble de la toiture de l'église communale a été recouverte à neuf, pour les liteaux et tuiles ainsi que la zinguerie, afin de stopper les désordres qui commençaient à menacer les récentes rénovations intérieures. Après les abat-sons et les « tuiles » en zinc du clocher, ces nouveaux travaux, confiés à l'entreprise MARGERIT pour la partie couverture et à l'entreprise GIROUX pour la zinguerie, garantissent l'étanchéité du bâtiment pour de longues années.





Travaux à l'auberge

À l'occasion des travaux d'enrochement de la RD 56 dans le bourg, une terrasse a pu être créée pour apporter « un plus » à notre auberge communale. Cette terrasse avait dû être sécurisée immédiatement, mais n'avait pas pu être dallée tout de suite, le temps que les remblais se stabilisent. Ce dallage a pu être réalisé au début de l'été 2016, intégrant une amélioration de son cheminement d'accès, et il a alors fallu rehausser la balustrade de sécurité afin de satisfaire aux normes en vigueur : c'est maintenant chose faite, et cette terrasse devient une extension très conviviale des capacités d'accueil de l'établissement.



Dans le même temps, l'ancienne chaudière, maintenue lors des travaux de rénovation en 2011, mais devenue poussive et dévoreuse d'énergie, a été remplacée par un modèle récent à basse consommation beaucoup plus performante. Enfin, le réseau d'évacuation des eaux usées de l'auberge a été modifié pour lui adjoindre un bac à graisses devenu indispensable par rapport aux nouvelles installations de traitement des eaux usées.



Local des chasseurs

La construction de cet équipement a pratiquement été achevée fin 2015 (Cf. Fil du Doulon N°8) pour le gros œuvre, mais les aménagements de second œuvre se sont poursuivis sur 2016 (peintures murales et de sol, équipements spécifiques, gravillons de propreté devant la façade...). Il restera encore l'isolation du plafond à réaliser cet été.



IV COMPTES ADMINISTRATIFS, BILAN 2016

À l'inverse des années précédentes (depuis au moins 7 ans), le ministère de l'Économie et des Finances n'a toujours pas publié les comptes des communes, statistiques officielles qui permettaient de comparer les résultats de notre commune par rapport à celles de « la strate », c'est-à-dire des communes françaises semblables à la nôtre (moins de 250 habitants). C'est l'attente de cette parution qui explique en grande partie le retard pris dans la parution du présent Fil du Doulon n°9. Il est

maintenant grand temps de mettre sous presse et nous ferons finalement sans ces statistiques, mais il faut quand même s'interroger sur les raisons de cette non-parution, alors que la loi NOTRE sur les réformes territoriales, dont les fusions des petites communes, reste d'actualité (Rappelons qu'elle a déjà été appliquée pour les cantons, les régions et les communautés de communes...).

Tableau I (arrondi à l'Euro le plus proche)	Chiffres-clés, de l'exercice 2016					
Population fiscale officielle pour 2016: 211 habitants . Pour mémoire: 2013 = 227 hab, 2014 = 222 hab, 2015 = 215 hab.	En euros		En euros / habitant		Moyenne en C/hab de la "strate"	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Total des produits de fonctionnement (=A)	231 973,00 €	227 192,00 €	1 064,00 €	1 077,00 €	860,00 €	Non-com.
Total des charges de fonctionnement (=B)	135 854,00 €	138 252,00 €	543,00 €	655,00 €	682,00 €	Non-com.
Résultat comptable (A - B = R)	96 119,00 €	88 939,00 C	447,00 G	422,00 C	178,00 €	Non-com.
Total des ressources d'investissement TTC (+C)	94 116,00 €	272 284,00 €	1 543,00 €	1 290,00 0	475,00 €	Non-com.
Total des emplois d'investissement TTC (=D)	219 392,00 €	120 566,00 €	1 020,00 €	571,00 €	462,00 €	Non-com.
Capacité de financement investissement (O - C = E)	125 276,00 C	151 718,00 €	583,00 G	719,00 €	-13,00 0	Non-com.
Capacité d'autofinancement (CAF)	96 119,00 €	88 939,00 €	448,00 €	422,00 €	192,00 €	Non-com.
Fonds de roulement	267 394,00 €	316 881,00 €	1 244,00 €	1 502,00 €	884,00 €	Non-com.

-Tableau I En matière de fonctionnement, les restrictions budgétaires se sont poursuivies en 2016, réduisant de plus de 4500€ les produits de fonctionnement, tandis que les charges augmentaient de près de 2400€, mais le résultat comptable est resté très supérieur (par habitant) à la moyenne de la strate. Dans le même temps, la population « fiscale » a encore reculé.

En investissement, l'année 2016 a été très économe, préparant dans les meilleures conditions le budget 2017 en provisionnant la capacité de financement et le fonds de roulement face aux projets envisagés, en particulier pour la rénovation de la mairie, mais retardés pour qu'ils puissent bénéficier de meilleures subventions.

Tableau II Section d'investissement : détail des comptes				
Recettes d'investissement TTC	2015	2016		
Subventions	22 500,00 €	19 912,00 €		
Remboursement TVA	6 367,00 €	60 977,00 €		
Excédent de fonctionnement capitalisé	65 024,00 €	191 170,23 €		
Produits divers	225,00 €	225,14		
Emprunt (nouveau)	0,00 €	0,00 €		
Total recettes	94 166,00 €	272 284,37 €		
Dépenses d'investissement				
Rembousement du capital des emprunts	36 940,00 €	36 648,37 €		
Acquisition épareuse; local de chasse; goudronnage Tavernols et "emplois"; eau de Frontvel; assainissement des bâtiments communaux	182 451,00 €			
Acquisition saleuse + trémie; goudronnages divers, Toiture église; chaudière auberge + dallage et balustrade terrasse		83 917,67 €		
Total dépenses	219 391,00 €	120 566,04 €		

-Tableau II

À noter en 2016 un taux légèrement moindre de subventions, mais par contre une très forte récupération de TVA sur les investissements des années précédentes ; la commune doit ainsi avancer la TVA sur ses investissements, et pour cela disposer de fonds de réserve, de même que pour payer les entreprises en attendant le versement des subventions accordées sans avoir recours à l'emprunt ; au cas où celui-ci se révèlerait nécessaire (ou simplement judicieux), une commune peut bénéficier de taux d'emprunt beaucoup plus favorables si elle est solvable. Notons à l'inverse que des subventions accordées peuvent se voir réduites pour une commune peu endettée qui se trouve ainsi pénalisée pour la prudence de sa gestion.

-Tableau II (suite)

Notons aussi que seul le remboursement du capital des emprunts passe en investissement : les intérêts des emprunts passent, eux, dans la section de fonctionnement qu'ils alourdissent (ils se montent à 6 118.86€ pour 2016).

Malgré cela, on remarque la très forte augmentation de l'excédent des comptes de la section de fonctionnement, qui a pu être capitalisé en investissement pour préparer l'exécution du budget 2017.

Tableau III LES EMPRU	III LES EMPRUNTS EN COURS		Capital			
\$	Date de début	Durée	Emprunté	Dû au 31/12/2015	Dû au 31/12/2016	
Voirie Lugeastre	2001	15 ans	52 516,00 €	4 138,13 €	0,00 €	
Auberge	2010	15 ans	100 000,00 €	64 999,93 €	58 332,86 €	
Auberge + gîte	2010	15 ans	150 000,00 €	97 500,00 €	87 500,00 €	
Camion	fin 2014	5 ans	80 000,00 €	63 763,12 €	47 526,24 €	
Total du capital restant dû			382 516,00 €	230 401,18 €	193 359,10 €	

Tableau III

Le recours à l'emprunt reste exceptionnel dans notre commune et reste plus stratégique que nécessaire : on constate d'une part que le montant du capital restant à rembourser reste très inférieur au fonds de roulement (Cf tableau I), tandis qu'avec l'achèvement de celui de 2001 sur la

« piste » de Souvy à Lugeastre, les trois emprunts encore en cours portent sur des acquisitions de biens qui gardent une valeur marchande et pourraient être au besoin revendus. Enfin, celui de 2014 pour le camion sera achevé avant le prochain mandat, tandis que l'acquisition des accessoires de ce véhicule s'est étalé dans le temps mais n'a pas justifié un nouveau recours à l'emprunt.

V LE BUDGET 2017 : CE QUI SERA FAIT À ST DIDIER AU COURS DE CETTE ANNÉE

Le budget 2016 avait été voté pour un montant total de 434 552.37€; au final, il a été réalisé à hauteur de 272 284,37€, c'est-à-dire à 62.66% des prévisions. Cette situation se répète tous les ans et est tout-à-fait normale : un budget est pour l'essentiel basé sur des estimations de dépenses : si l'on ne veut pas de mauvaises surprises, il faut prévoir large, quitte à réduire les dépenses réelles de fonctionnement : plus il en va ainsi, et plus on peut dégager de capacité d'investissement pour l'année suivante, et en même temps alimenter le fonds de roulement. Ce sont donc les économies de fonctionnement qui ont permis de présenter et de voter un budget d'investissement très élevé pour 2017, d'autant que la « course aux [promesses de] subventions » s'est révélée très fructueuse courant 2016.

Ainsi, pour 2017, les prévisions de dépenses d'investissement votées au Conseil s'élèvent à 619 788.87€, et ceci sans avoir recours à l'emprunt ni à une augmentation de la part communale des impôts locaux. Une bonne gestion de ces projets tendra à les réaliser sans plus-value et même vraisemblablement à moindre coût.

Ces projets portent sur quatre axes principaux.

La salle polyvalente

Une première tranche de la rénovation de notre mairie, comme annoncé dans le Fil du Doulon n°8, avec une réfection totale des salles polyvalentes en matière d'isolation thermique (fenêtres à double vitrage, isolation des plafonds et des murs extérieur...) et acoustique (isolation phonique, nouveau chauffage plus performant et silencieux), une grande modularité des salles (qui pourront être rassemblées en une seule grâce à des cloisons mobiles),







une mise en conformité avec les normes d'accessibilité et d'accueil des personnes atteintes de handicap (sonnette d'appel et WC adapté pour personnes à mobilité réduite, boucle magnétique pour personnes malentendantes...) et avec les normes de sécurité (nouvelle alarme incendie, aménagement des issues de secours, passerelle extérieure pour l'évacuation du 1er étage...), une nouvelle décoration et un réaménagement total de l'office complètent l'ensemble.

Commencés mi-janvier, les travaux seront, avec un peu de



retard, achevés pour le mois d'août et la réception des travaux est prévue pour la première semaine de septembre.

Ces travaux sont subventionnés au titre de la DETR, du Fonds 199 du Département et par la Région.

D'autres tranches ultérieures de travaux pourront porter sur le réaménagement du 1er étage et les aménagements extérieurs (préau...).

La traversée de La Vernède

Déjà prévu lui aussi l'an passé, le réaménagement de la traversée de La Vernède par la RD19 nécessite des contraintes de coordination. Le Conseil départemental a dégagé les crédits nécessaires pour la réfection et mise aux normes de la chaussée, mais la Commune doit au préalable procéder aux aménagements des bas-côtés et trottoirs qui, en agglomération,



sont à sa charge. Il a fallu aussi envisager un aménagement du carrefour avec la RD56, particulièrement dangereux du fait du manque de visibilité et des priorités en place qui pénalisent les usagers de la RD56, tandis que ce type de travaux

d'extérieur doit être réalisé à la saison opportune. Les travaux pourraient se faire avant l'hiver.

Ces travaux bénéficient eux aussi de subventions importantes

par la DETR, la Région et le Syndicat Départemental d'Électrification.



La route Moissac-Bas-Lugeastre-Bas (VC1)

Il s'agit de la voie qui quitte la RD561 à Lugeastre en direction de Moissac-bas et rejoint à nouveau cette même D561 plus bas en direction de Bousseyrolle. L'état de la chaussée, très dégradée, nécessite maintenant plus que des « emplois » et celle-ci doit donc être totalement refaite. À l'heure où nous mettons sous presse, le choix des entreprises, après appels d'offres, est en passe d'être voté. Là encore, des subventions, au titre de la DETR et de la Région viendront atténuer les coûts. Rappelons à ce propos la nécessité d'éviter la circulation des



tracteurs et des 4x4 pendant quelques jours après la pose du revêtement afin de ne pas arracher ou marquer le goudron frais.

Plan camion : acquisition d'un hangar

Depuis son acquisition en 2014, le remisage du camion et surtout celui de ses accessoires s'est fait de manière un peu improvisée dans un souci de limiter les coûts. Il est donc envisagé que la Commune acquière un hangar fermé, éclairé et muni de tous les équipements nécessaires pour une utilisation efficace et rationnelle du véhicule : un sol cimenté bien plat pour faciliter l'accrochage ou le décrochage de tel ou tel outil, de pouvoir en hiver monter plus facilement les chaînes sur les quatre roues, au sec et en pleine lumière, ou encore de pouvoir laver et graisser l'ensemble au quotidien en avant tout sous la main..

Ce hangar deviendrait donc de fait la base unique du véhicule polyvalent. Des pourparlers sont en cours pour un bâtiment au Vialard.

Cette acquisition pourrait être considérée comme une nouvelle étape du plan pluriannuel d'équipement lancé en 2014.

Au-delà de ces quatre axes principaux d'investissement pour 2017, il sera procédé à une série d'autres investissements moins onéreux, mais plus habituels et répétitifs, comme des réparations ponctuelles de voirie ou encore, toutes les voies goudronnées ayant été fauchées et éparées au moins une fois depuis la fin de l'hiver, au débroussaillage de chemins ruraux plus ou moins bouchés, ce qui représente autant d'heures de fonctionnement du camion et de travail des employés.

Rénovation du petit Trianon



Suite au départ de nos infirmiers, le « Petit Trianon », devenu vacant, fait l'objet lui aussi d'une cure de rajeunissement : les portes et fenêtres ont été remplacées (Entreprise MARGERIT) par des huisseries neuves en double vitrage, tandis que les combles pourront être isolés et qu'un coup de fraîcheur sera donné aux murs, en vue d'une nouvelle location dans de meilleures conditions.

Télésurveillance eau Commune isolée

L'organisation administrative

Dans un souci de meilleure surveillance de l'entretien du réseau de Lamandie, et d'une réduction des coûts, donc des factures à moyen et long terme des abonnés, un système de télésurveillance à base de capteurs transmettant automatiquement les données collectées au siège du SGEB à Brioude afin de limiter les sorties des agents à la seule réparation des problèmes détectés. Notons que cette installation s'applique aussi depuis quelques temps au réseau du Doulon, depuis son branchement au captage de la nappe de l'Allier à Précaillé, et que ce système donne toute satisfaction.

Il a fallu alors mettre en place un type de

« gouvernance » acceptable pour les quatre parties de cet

ensemble : ainsi, si Langeac récupère les compétences administratives et techniques et, peu ou prou, la direction générale du nouvel ensemble (avec les emplois qui s'y

rattachent), tandis que Saugues prend les compétences économiques, Lavoûte-Chilhac les compétences sociales, santé

et solidarité territoriale, alors que Paulhaguet gère les compétences enfance- jeunesse, culture et transports. Sous la présidence de M. Gérard BEAUD, 12 Vice-présidents et 3

Conseillers communautaires gèrent les 6 Commissions chargées de préparer les décisions prises par le Conseil

communautaire dont le nombre de représentants varie selon

VI LA NOUVELLE FISCALITÉ DE LA COM.COM

Application de la loi NOTRE : la COM.COM de Rives du Haut Allier

Nous venons de vivre, depuis la fin 2016, un grand



bouleversement en matière de Communauté de communes (COM.COM) dans le cadre de la loi NOTRE sur la réforme territoriale : sans tenir compte des frontières des nouveaux cantons créés peu avant et suite à l'intervention autoritaire du Préfet face aux dissensions entre les anciennes communautés quant aux fusions possibles, c'est le scénario réunissant les quatre communautés de Langeac, Lavoûte-Chilhac, Paulhaguet et Saugues qui s'est appliqué,

réunies dans la grande communauté des Rives du Haut Allier, territoire de 116 000 hectares peuplé de 18 000 habitants, étiré depuis pratiquement le Puvde-Dôme (sauf les communes de Cistrières et Laval-sur-Doulon rattachée à la communauté d'agglomération du Puy ainsi que celle de St Vert appartenant à la Com.Com d'Auzon)) jusqu'à la Lozère...

l'importance de la population de chacune des 65 communes de l'ensemble. Cependant, au-delà des difficultés posées par la mise en place la plus équitable possible des nouvelles institutions s'en profilent d'autres liées à de nouvelles compétences prises par cette nouvelle COM.COM dont la gestion de l'eau ou celle des ordures ménagères qui sont actuellement confiées à des syndicats intercommunaux (SGEB, SICTOM...) qui risquent de ne pas faire le poids face à de grands groupes privés lors Les nouvelles intercommunalités en Haute-Loire

2976 hobitants

d'appels d'offre devenant obligatoires par l'application systématique de la concurrence dans la doctrine libérale en vigueur.

La nouvelle fiscalité locale

Reste aussi, dans le sillage de l'unification administrative, celle de la fiscalité locale qui fait actuellement débat. Ainsi, la part perçue par chacune des anciennes COM.COM sur la fiscalité locale était loin d'être identique, ce qui n'est plus admissible dans une COM.COM unique où l'égalité entre les contribuables doit être la règle. Une movenne a donc été établie par des calculs fort complexes afin que la nouvelle COM.COM recoive bien l'addition exacte des recettes perçues par chacune des quatre anciennes COM.COM sur la fiscalité locale et c'est en modifiant les taux de prélèvement pour chaque taxe locale : Contribution foncière des entreprises (CFE) pour les professionnels (ils n'ont pas eu de choix), Taxe d'habitation (TH), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB) pour les ménages que l'on doit arriver à cette harmonisation en imposant plus ceux qui apparaissent en dessous de la moyenne (essentiellement Langeac) et moins ceux qui apparaissent au dessus (particulièrement Paulhaguet) mais deux méthodes étaient proposées pour v arriver (presque) sans douleur sur les feuilles d'impôt et sur les recettes fiscales des communes

-Soit la « neutralisation » qui proposait de compenser par des « aides compensatoires» reversées par la COM.COM à ceux qui étaient « pénalisés » mais progressivement abaissées sur 8 ans (système du « lissage »); -Soit l'application du « Droit commun » prévu par les textes et qui appliquait brutalement les nouveaux taux.

Ces deux solutions ont été soumises au vote de chacun des 65 Conseils municipaux, aucun accord n'a pu être trouvé, les communes pénalisées ayant majoritairement refusé la neutralisation qui atténuait leur mal, c'est le Préfet qui a tranché avec l'application du droit commun, mais avec toutefois un « lissage » sur 12 ans.

En clair, pour les saindiérois, cette situation devrait donc aboutir à une baisse de la fiscalité locale pour les ménages, et donc parallèlement des recettes municipales, mais étalée sur 12 ans.

Pourtant, deux inconnues demeurent : d'une part le débat national actuel quant à l'éventuelle suppression de la taxe d'habitation et d'autre part l'achèvement de l'application de la loi NOTRE avec les fusions de petites communes qui remettrait en cause pour celles-ci les équilibres si difficilement établis, sachant que chaque nouvelle super commune créée n'aurait plus droit qu'à un délégué communautaire au lieu des deux, trois, quatre ou cinq auparavant, ce qui renforcerait le poids des villes qui, elles, conserveraient le même nombre de délégués qu'aujourd'hui (proportionnel à leur population), affaiblissant d'autant la voix des ruraux dans les votes du Conseil communautaire.

VII LA VIE ASSOCIATIVE 2016-2017

Notre commune héberge cinq associations reconnues comme telles, dont quatre domiciliées à la mairie : historiquement les Anciens Combattants, les Chasseurs puis le Comité des fêtes ; s'y sont joints plus récemment DIMECLUB puis les Jeunes du Doulon. D'autres associations agissent également sur notre commune et ses habitants, sans y être pour autant domiciliées : l'ADMR pour la santé ; Musique en la vallée, l'Interclubs du Pays de Lafayette, Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne pour la culture...

Les textes suivants sont écrits et publiés sous la responsabilité respective de chaque Président.

LES A.C.P.G.- C.A.T.M. (Hervé ROMAGON)

La section locale de l'association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre –Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc reste très vivante sur notre commune et même recrute de nouveaux adhérents.

Dorénavant présidée par M. Hervé ROMAGON après le départ de M. Joël PION, la section continue sans faiblir et même renforce sa participation auprès du Maire aux commémorations nationales du 8 mai et du 11 novembre devant notre monument aux morts en invitant des personnalités militaires ou administratives à ces cérémonies,

Drapeau saindierois aux Champs Elystes le 05/12/16

toujours très suivies par la population, pour donner encore plus de solennité à ces moments de recueillement.

Un projet particulier dans ce sens, en collaboration avec l'association DIMECLUB se prépare d'ailleurs en vue de la célébration l'an prochain du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 qui a mis fin aux combats de la Grande Guerre, si meurtriers pour

les Saindiérois.

Membre du Comité Directeur, Hervé ROMAGON a accepté de prendre en charge le « secrétariat administratif » de l'Association départementale au Puy en Velay et, à ce titre, il devient l'interlocuteur de tous les Anciens combattants adhérents à l'ACPG-CATM.



L'ACCA (Ludovic Jourde)

Depuis l'aube de l'humanité, il y a des hommes qui chassent. Par nécessité dans un premier temps pour se nourrir et se défendre, puis dès l'apparition de l'élevage et de l'agriculture, par plaisir uniquement.

Plus qu'un loisir, la chasse est avant tout un art de vivre. Cependant, au fil du temps, elle a su s'adapter aux évolutions de la société, répondre aux impératifs environnementaux comme à la nouvelle demande sociale.

C'est ainsi que le chasseur cueilleur, il y a encore peu de temps, est devenu gestionnaire et est un acteur incontournable de la protection de la nature. Par sa connaissance de la faune, mais aussi par son implication, le chasseur aménage le milieu, contribue à la recherche sur les espèces, et au maintien de la biodiversité.

Sur la commune de Saint Didier-sur-Doulon, les principales espèces chassées sont le sanglier, le chevreuil, le renard, et depuis peu le cerf, sans oublier les petites espèces comme le

lièvre, le pigeon et la bécasse.



Cette dernière saison de chasse, ce sont 42 sangliers, 41 chevreuils et 2 cervidés qui ont été prélevés sur la commune. Ce prélèvement est une nécessité pour limiter la population sans la

détruire.

Pour plus de détails concernant le sanglier, la laie fait en moyenne par portée entre 4 et 5 petits et elle peut faire deux portées par an. Son taux de croissance annuelle est de 100%. Ensuite, pour le chevreuil, la chevrette fait chaque année en moyenne 1,8 petits par an. Son taux de croissance annuelle oscille entre 70 et 80%. Pour en finir avec le cervidé, la biche fait un petit par an. Son taux de croissance annuelle oscille entre 55 et 65%.

Les manifestations de l'ACCA pour 2017/18

- -Méchoui le 2 Juillet
- -Inauguration du local de chasse (date à définir par la Mairie)
- -Soirée foie courant novembre
- -Concours de belote courant février 2018

Composition du Conseil d'administration -Président : JOURDE Ludovic -Vice-président : FLORY Olivier

- Vice-president : FLORY Olivier - Trésorier : RICHARD Cédric - Secrétaire : FAYET Robert

-Membres du bureau : DELABRE Christophe, FAYET Gilles, SOULE Serge, THIOLAS René, TOUCHEBOEUF Jérome



LE COMITÉ DES FÊTES (Alain Mialle)

Activités 2016

En 2016, le Comité a organisé, sous une pluie battante, la fête patronale sur le thème du Country. Les deux repas de l'été ont également eu lieu sous la pluie, obligeant à se rapatrier à l'intérieur. La bonne humeur l'a quand même emporté tant pour les jambons à la broche de juillet que pour le repas innovant d'août à base de produits les plus locaux possibles et animé par les convives eux-mêmes : patois, cabrette, guitare, accordéon et chants lyriques, voire danse.

Le concours de belote de décembre a eu encore moins de succès que l'an passé, il ne sera pas reconduit cette année.

Enfin, le Père Noël avait convié <u>exceptionnellement</u> les enfants au Mac Do de Brioude pour avoir plus chaud.

Activités 2017

En 2017, l'Assemblée générale du mois de mai a vu des changements notables au niveau du Bureau, qui se compose désormais ainsi :

Président : Alain Mialle
Vice-président : Michel Sallé
Trésorière : Françoise Sallé
Trésorier-adj. : Norbert Noireault
Secrétaire : Marcel Saby
Secrétaire-adi. : Madeleine Mousson

Par ailleurs, en raison de l'indisponibilité de la mairie, la fête patronale s'est tenue sur le Parking, sous une chaleur écrasante avec des activités renouvelées (il devient impossible de pratiquer la pêche à la truite) : jeu de quilles traditionnel avec une piste de 7m, tir au pistolet et à la carabine, tir à l'arc pour les petits et les adultes, jeu de massacre et présentation de dressage de chiens avec le club canin de Brioude ; la buvette a été assurée par l'auberge. Un stand présentait les 6 associations présentes sur





notre commune: les cinq associations locales et l'ADMR. Nous profitons remercions vivement à cette occasion les Chasseurs pour nous avoir prêté, par deux fois leur local

La mairie restant indisponible et en l'absence de moyen de repli, « échaudés » par les expériences de l'an passé, le repas prévu le 23 juillet a été reporté a u dimanche 24 septembre sur le thème « recettes de nos Anciens dans une ambiance auvergnate ». Le Comité poursuit son partenariat avec

DIMECLUB pour l'organisation des concerts, et avec l'Auberge du Doulon, qui proposera un repas « après-concert » sur réservation.

Le dimanche 17 décembre, le Père Noël descendra à nouveau dans la cheminée de la mairie, avec sa hotte sur le dos pour les enfants de moins de 11 ans, et sera très heureux cette année de rencontrer tous les habitants de la commune qui le désireront autour d'un goûter d'hiver dans une nouvelle mairie chaleureuse. Pour ce qui est d'un voyage ou d'un spectacle extérieur, le Comité, sauf si une opportunité inattendue se présentait, n'a pas de projet immédiat mais réfléchit à une autre forme d'organisation dans ce domaine pour 2018.

DIMECLUB (Françoise Sallé)

Notre association « St Didier Mémoire Club » a poursuivi et diversifiera en 2016 et 2017 ses activités sociales, culturelles et historiques. Compte-tenu des caractéristiques de son public, elle a dû s'adapter aux conditions matérielles d'accueil disponibles : les anciens locaux trop sonores et bruyants, mal chauffés posaient problème pour les personnes âgées en hiver, le gîte de groupe ne permet pas les projections et reste exigu, les travaux de la mairie ont pris du retard : seules 2 réunions de mémoire ont pu être organisées en 2016/début 2017 : l'une en juin 2016, suivie de l'Assemblée générale, l'autre en octobre 2016, centrée sur les mariages et les musiciens locaux de 1900 à nos jours. Un rythme plus soutenu devrait pouvoir rattraper le temps perdu dans de bien meilleures conditions thermiques, acoustiques et de projection grâce aux nouveaux équipements



réalisés dans les salles de la mairie. Dans l'intervalle, DIMECLUB a aussi g r a n d e m e n t contribué, aux côté du Comité des fêtes, à l'organisation (assurance, com.) et à la réussite des P r e m i è r e s

musicales saindiéroises : tous les concerts ont pu être enregistrés et filmés, tandis qu'une batterie de projecteurs de scène créait une atmosphère « spectacle » ; ces projecteurs ont depuis pu être prêtés pour des concerts à Vals-le Puy, Yssingeaux et plus récemment à Chanteuges et à la basilique de Brioude, où à chaque fois le nom de St Didier s/Doulon a été cité et remercié. Le partenariat avec le Comité, la Mairie et l'auberge se poursuit en 2017 par les 2èmes Musicales saindiéroises avec quatre nouveaux concerts dans notre église. Ces concerts sont maintenant référencés par l'association



Musique en la Vallée avec laquelle nous collaborons désormais et dont le livret est tiré à 1500 exemplaires. Ainsi soutenu par cette publicité, le premier concert, le 9 juillet 2017, avec la Mezzosoprano Florence RECANZONE, a réuni un public nombreux, tant local qu'extérieur ; les trois autres, les dimanche 6, samedi 12 et dimanche 20 août présenteront respectivement du Gospel/Folk/Country avec Arianna Monteverdi et Baby B', de la musique auvergnate traditionnelle avec le groupe Quaus de Lanlà, de la musique Médiévale et Renaissance avec le groupe Fiori Musicali si applaudi l'an passé et qui nous revient avec un nouveau programme

Un concert de Noël, Renaissance et Baroque lui-aussi, devrait être organisé en sus en décembre par la compagnie Vire et Volte.

Dans l'intervalle toujours, l'association prépare l'exposition prévue pour l'automne, sur l'histoire de St Didier de 1811 à nos jours à travers le cadastre napoléonien et son évolution. Nous nous partageons actuellement entre des recherches aux Archives départementales, des rencontres avec des habitants de tous les hameaux ainsi qu'une campagne de prises de vues.

Nous vous tiendrons informés des dates de ces différentes manifestations. Grand merci à tous ceux, résidents principaux ou secondaires, voire « expatriés » qui nous soutiennent par leur adhésion et/ou leurs dons.

Enfin, depuis cette année, conformément à ses projets statutaires et à défaut d'avoir pu les organiser sur St Didier faute de moyens matériels, notre association collabore avec le club inter association de Paulhaguet pour donner, à partir du mercredi 20 septembre 2017, des cours d'initiation et de perfectionnement informatique ouverts à tous les habitants de St Didier ; un covoiturage peut être organisé pour se rendre à Paulhaguet. Pour tout renseignement, consulter le site www.saint-didier-mémoire-club.ovh ou au 06 74 15 84 39.

LES JEUNES DU DOULON (Morgane Courteix)

Cela fait déjà plus d'un an que nous avons créé l'association Les jeunes du Doulon. L'année 2016 fut un magnifique commencement, fait de belles rencontres et de bons moments passés entre nous et surtout avec les habitants de notre commune. Nous tenons à remercier encore une fois toutes les personnes qui nous ont soutenus par leur gentillesse, leur



générosité et leur présence lors de nos premières manifestations. Pour résumer, nous espérons qu'au cours de cette première année vous avez apprécié nos événements autant que nous avons pris plaisir à les organiser.

C'est sur la même lancée que nous envisageons 2017. Nous sommes d'ailleurs passés sur la commune lors des aubades pour vous en faire part. Dans un premier temps, nous avons proposé un bal la veille de la fête patronale le 27 mai. Ensuite



nous avons organisé un repas le 11 juin à Lugeastre pour la Trinité. Pour ce qui est du reste de l'année, nous envisageons un repas en août et peut-être un loto en automne. Voici donc le calendrier des Jeunes du Doulon pour 2017. Nous essaierons de faire aussi bien que l'année dernière, avec comme toujours notre simplicité et notre bonne humeur.

Enfin nous voulions également rappeler que tous les jeunes de 15 à 35 ans de la commune sont les bienvenus parmi nous. Notre bureau n'a pas changé et vous pouvez toujours nous suivre sur notre page facebook.